

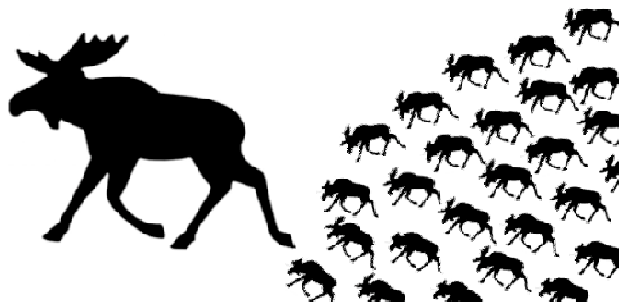


Infos D@L 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »
N° 88 - Juin 2018

TOUS ENSEMBLE CONTRE LA LOI ELAN !

ÉVOLUTION DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU NUMÉRIQUE



Alors que l'on sait qu'aujourd'hui en France 4 millions de personnes sont mal logées et qu'environ 12 millions vivent dans des logements surpeuplés, vétustes, dégradés, en majorité peu accessibles pour les personnes âgées et en situation de handicap, ou encore dans des copropriétés en difficultés, le nouveau projet de loi sur le logement – projet de loi ELAN – était très attendu !

Mais à l'heure où ce texte démarre son parcours à l'Assemblée nationale, l'ensemble des organisations signataires expriment leur inquiétude et leur incompréhension face à un

projet qui au-delà de l'absence d'ambition se révèle être une véritable contre-performance.

Ce projet de loi en effet, sous couvert de vouloir créer un choc de l'offre, traite la question du logement sous une approche strictement quantitative, comptable, au mépris d'une réflexion qualitative sur les plans social, environnemental et architectural.

Pour nous, le logement n'est pas un produit financier, c'est un enjeu citoyen, un projet de société !

Parce que nous voulons construire des logements sociaux qui ont pour seul objet de loger dignement ceux qui y ont droit,

Parce que nous voulons que le logement social reste le premier réseau social, vivant, humain, divers, chaleureux,

Parce que nous voulons des logements bien construits, bien situés, accessibles à tous, notamment pour les personnes âgées et en situation de handicap,

Parce que nous voulons que ces logements puissent encore être bâtis et entretenus par nos artisans et Pme,

Notre collectif, **Ambition Logement**, réunit des associations d'étudiants et d'usagers, de personnes en situation de handicap, des syndicats, des organisations professionnelles, d'architectes, d'artisans et PME, tous mobilisés pour promouvoir un cadre de vie de qualité pour tous. Retrouvez notre Appel « L'ambition d'un cadre de vie de qualité pour tous », nos informations et propositions sur <http://www.ambitionlogement.org>



union nationale des étudiants
en architecture et paysage





Les quartiers populaires, successivement dénommés ZUP, ZUS et aujourd'hui « QPV » (quartiers prioritaires de la ville), concentrent, on le sait, chômage, pauvreté, précarité, exclusion...

Un rapport de deux parlementaires (LR et LRM) consacré à la Seine Saint Denis souligne que contrairement à une idée reçue, ces quartiers ne bénéficient pas de moyens supplémentaires, de discriminations positives destinés à compenser les handicaps qui les caractérisent. Ce rapport révèle une rupture d'égalité républicaine et décrit une mécanique dans laquelle les politiques spécifiques aux quartiers prioritaires sont mises en avant... alors même que les politiques de droit commun ne sont pas respectées et sont bien en deçà de celles mises en place dans le reste du pays. En Seine Saint-Denis, il y a moins de tout. Ainsi, faute de personnel suffisant au Tribunal d'instance d'Aubervilliers, le délai d'audience est de douze mois, contre deux mois à Paris. Autre exemple, « *le moins doté des établissements scolaires parisiens reste mieux doté que le plus doté des établissements de Seine Saint Denis* ».

Jean-Louis Borloo, quant à lui, a élaboré un rapport, à partir d'un travail mené auprès d'élus locaux, d'association de terrains et de services de l'Etat. Il dresse lui aussi le constat, à partir de données chiffrées, que les communes en QPV bénéficient de moins de ressources alors qu'elles ont plus de besoins. Il propose un plan de 19 programmes « robustes, structurants, innovants », chiffré à 48 milliards d'euros sur le renouvellement urbain, l'éducation, la mobilité, la sécurité, la justice, l'emploi, la mixité...

On pourrait espérer, dans ces conditions, des annonces fortes du Président de la République lors de son intervention du 22 avril consacré à la politique de la ville qu'il souhaite engager.

Pschitt !!!

Il n'en a rien été. Pas d'annonces, pas de financements... Au contraire, Macron a ironisé sur le principe même d'un programme global d'actions et s'est contenté, après quelques formules d'autosatisfaction, d'évoquer de vagues principes méthodologiques et de renvoyer à plus tard les réponses aux attentes des habitants de ces quartiers !



Menaces contre les prestations sociales

La redoutable (et redoutée) Direction du budget au Ministère de l'Économie a rédigé une « note » qui trace des « premières pistes d'économie » portant sur les dispositifs d'aide aux ménages, en général, et aux personnes démunies.

Tout y passe : l'allocation adultes handicapées (AAH), l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA), les aides personnelles au logement (AL et APL), les bourses étudiantes sur critères sociaux (BCS), le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation spécifique de solidarité (ASS) pour les chômeurs en fin de droit, le minimum vieillesse, la prime d'activité, les prestations familiales... Avec un seul objectif : réduire les dépenses publiques.

Le Ministre de l'économie, Bruno Lemaire, emboîte le pas de son administration. Le Ministre de l'action et des comptes publics, Gérald Darmanin, tergiverse, puis se rallie à la démarche. La Ministre de la santé et de la solidarité, Agnès Buzyn, entretient le flou... Le Président, Emmanuel Macron, parle d'un « pognon de dingue mis dans les minimas sociaux »...

Des arbitrages devraient intervenir au cours de l'été. Restons vigilants !

des économies à venir sur les prestations sociales



Loi ELAN...

...Thibault Bazin à la manœuvre

Lors des débats parlementaires consacrés à l'examen du projet de loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) le député du Lunévillois, Thibault Bazin, porte la parole de son groupe parlementaire « Les Républicains ».

Il a, à ce titre, proposé et défendu de nombreux amendements.

Si nous partageons ces interventions contre la remise en cause de l'accessibilité aux personnes handicapées des logements neufs, nous sommes plus dubitatifs quant à sa défense du pouvoir du maire en matière d'urbanisme et de production de logements.

Mais surtout, nous sommes en désaccord total avec ses initiatives défavorables à la transformation de bureaux en logements, favorables à la vente des logements sociaux ou tendant à la remise en cause de l'obligation pour les communes de disposer de 25 % de logements sociaux.

Droit au logement - DAL54

Discriminations :

la Métropole contourne l'obstacle.

En décembre 2017, une étude universitaire souligne les processus de discrimination dans l'accès au logement de la part des propriétaires privés. L'agglomération de Nancy est pointée parmi les plus discriminantes en France.



Six mois après, la Métropole du Grand Nancy organise une réunion... pour valoriser les bonnes pratiques... des organismes HLM. Des discriminations dans le secteur privé, il n'en est pas question.

Interpellés par le représentant du DAL, les services de l'Etat et de la Métropole (le Département est absent) tergiversent, puis finissent par admettre qu'aucune initiative n'a été prise en direction des représentants des propriétaires privés (UNPI) ou de leurs mandataires (FNAIM) pour leur rappeler la loi* qui indique qu' « aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif discriminatoire défini par le code pénal. »

* Loi 89-462, article 1



Le DAL54 sera présent à la fête des associations, le dimanche 1^{er} juillet au parc Richard Pouille à Vandœuvre.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer. Nous vous y attendons.



Le DAL 54 est invité

- le 19 juin, à la Commission de coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX);
- le 26 juin à l'assemblée générale de l'Agence interdépartementale d'information sur le logement (ADIL54-55) ;
- le 29 juin, au Comité Responsable du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes défavorisées (CR-PDALHPD) ;
- le 6 juillet, à la Commission consultative départementale pour l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage.



Droit au Logement - DAL54

17 rue Drouin, 54000 Nancy.

Permanences : les 1^{er} et 3^{er} jeudis du mois de 14 h à 17 h.

Tél : 03.83.30.31.32

Mail : association-droit-au-logement@orange.fr